



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

SPORT

PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - PRESTATIONS DE SERVICES SPORTIFS POUR LES ENFANTS AGES DE 6 A 14 ANS POUR LES CENTRES D'INITIATION MUTI ACTIVITES (CIMA) - 3 LOTS - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D' ACCORDS-CADRES

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique, ayant pour objet les prestations de services sportifs pour les enfants âgés de 6 à 14 ans pour les Centres d'Initiation Multi Activités (CIMA), sous la forme d'accords-cadres avec un montant maximum, donnant lieu à l'émission de bons de commandes, pour une période de 10 mois à compter du 04 septembre 2024 jusqu'au 04 juillet 2025, décomposée de la manière suivante :

- Lot 1 - Initiation à la pratique du multi-sport dans le secteur Est du territoire de l'Agglomération, avec un maximum de 19 500 euros HT,
- Lot 2 - Initiation à la pratique du badminton, avec un maximum de 2 600 euros HT,
- Lot 3 – Initiation à la pratique du multi-sports dans le secteur Ouest du territoire de l'agglomération, avec un maximum de 6 300 euros HT,

Considérant qu'après analyse des offres, les propositions suivantes ont été jugées économiquement avantageuses :

- Lot 1- Initiation à la pratique du multi-sport dans le secteur Est du territoire de la Communauté d'Agglomération : Association Profession Sport 62, ayant son siège social à Angres (62143), 9 rue Jean Bart- Maison des sports du Pas-de-Calais, pour un montant total de 16 200 euros HT issu de détail quantitatif estimatif,

-lot 2 - Initiation à la pratique du badminton : Comité Départemental du Badminton, ayant son siège social à Angres (62143), 9 rue Jean Bart- Maison des sports du Pas de Calais, pour un montant total de 2 520 euros HT issu du détail quantitatif estimatif,

- Lot 3 - Initiation à la pratique du multi-sports dans le secteur Ouest du territoire de la Communauté d'Agglomération : Société Sébastien PORQUET, ayant son siège social à Douvrin-le-Marais (62131), 84 rue de l'Endiverie, pour un montant total de 4 320 euros HT issu du détail quantitatif estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer les accords-cadres à bons de commandes ayant pour objet les prestations de services sportifs pour des enfants âgés de 6 à 14 ans pour les Centres d'Initiation Multi Activités (CIMA), et de les signer pour une période de 10 mois à compter du 04 septembre 2024 jusqu'au 04 juillet 2025 avec :

- Lot 1 : Initiation à la pratique du multi-sports dans le secteur Est du territoire de la Communauté d'Agglomération, l'association Profession Sport 62, ayant son siège social à Angres (62143), 9 rue Jean Bart, Maison des Sports, pour un maximum de 19 500 euros HT,
- Lot 2 : Initiation à la pratique du badminton, le Comité Départemental du Badminton, ayant son siège Angres (62143), 9 rue Jean Bart – Maison des Sports, pour un maximum de 2 600 euros HT,
- Lot 3 : Initiation à la pratique du multi-sports dans le secteur Ouest du territoire de la Communauté d'Agglomération, avec l'entreprise Sébastien PORQUET , ayant son siège social à Drouvin-le-Marais (62131), 84 rue de l'Endiverie, pour un maximum de 6 300 euros HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le - 4 JUIN 2024

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DRUMEZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 5 JUIN 2024

Et de la publication le : - 5 JUIN 2024

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DRUMEZ Philippe